

Assemblée communale du 12 décembre 2024, 20.00 h, centre visiteurs Mont Terri,
Saint-Ursanne

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 26 septembre 2024.
2. Budget 2025
 - a. Budget du compte des investissements : prendre connaissance, approuver, voter les crédits et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider cas échéant les emprunts concernant les objets suivants :
 - Quartier du Clos Ste-Catherine, Saint-Ursanne : étude d'assainissement des infrastructures : fr. 25'000.—
 - Révision du plan d'aménagement local : crédit complémentaire : fr. 81'000.—
 - b. Budget du compte de résultat : prendre connaissance et approuver le budget 2025, fixer la quotité de l'impôt et le prix des taxes communales
3. Divers.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est déposé publiquement au secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site Internet communal. Le budget 2025 sera disponible sur le site internet communal et auprès de l'administration à partir du 2 décembre 2024. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.

Saint-Ursanne, le 14 novembre 2025

CONSEIL COMMUNAL